



VILLE DE MEYREUIL
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Tel : 04.42.65.90.42 ou 54 /fax : 04.42.65.90.56

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MONTAGE D'UN APPAREIL DE LEVAGE – GRUE à TOUR

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Maître d'ouvrage
Représentant l'entreprise
Demeurant

.....
..... N°

Sollicite l'autorisation de montage d'une grue à tour

De marque
Type N°
Fixe, mobile sur voie de (1)

CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES: (joindre une fiche technique)

Hauteur totale
Altitude au pied de la grue (niveau NGF)
Altitude au sommet de la grue (niveau NGF)
Longueur de la flèche
Longueur de la contre-flèche
hauteur sous crochet

Cet appareil sera implanté à partir du / /
Pour une durée prévisionnelle d'utilisation de mois.
Sur le chantier sis
à MEYREUIL 13590,

Le chantier consiste en la construction, surélévation, extension (1) d'un bâtiment à usage.....

Objet du permis de construire (2) N° (copie jointe).

Le Maître d'œuvre de l'opération est
Demeurant à N°

Ce chantier a - n'a pas - (1) fait l'objet d'une autre demande d'autorisation de montage, et il est - n'est pas - (1) prévu l'implantation future d'autres appareils. Il existe - n'existe pas (1) d'autres appareils implantés à proximité du chantier.

(1) rayer les mentions inutiles

(2) ou déclaration préalable ou autorisation de travaux



VILLE DE MEYREUIL
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Tel : 04.42.65.90.42 ou 54 /fax : 04.42.65.90.56

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MONTAGE D'UN APPAREIL DE LEVAGE – GRUE à TOUR

Les conditions particulières d'installation ou d'utilisation sont les suivantes : (préciser les conditions de montage, de démontage, les mesures ou dispositifs particuliers de sécurité).

J'atteste que les conditions d'installation de l'appareil ont été déterminées en fonction des contraintes du chantier, de l'environnement et de la compatibilité du sol de fondation.

Toutes les autorisations ou accords nécessaires ont été obtenus (1) (joindre éventuellement les justificatifs Voirie, Circulation, ERDF, GDF., Emplacements, Canal de Provence, Télécom, Service eau assainissement, pluvial).

Je joins à la présente, en plus des justificatifs nécessaires précités, les documents suivants:

- la désignation de l'ouvrage avec les noms, adresse et coordonnées :
 - du maître d'ouvrage,
 - du maître d'œuvre,
 - du coordonnateur SPS,
 - de l'entreprise réalisatrice des travaux et de la personne responsable joignable 24h/24h,
 - du chef de manoeuvre référent joignables 24h/24h
 - des bureaux de contrôles agréés retenus,
 - des bureaux d'études de sol pour l'implantation de la (ou des) grue(s).
- le rapport d'étude de sol présentant les préconisations d'ancrage, et le type de fondations en fonction des contraintes exercées par la grue (charges et surcharges statiques).
- Les autorisations demandées ou, et obtenues antérieurement pour des engins de levage implantés sur le même chantier.
- Les éventuelles prévisions d'implantation d'autres engins de levage sur ce même chantier.
- La présence éventuelle d'engin de levage à proximité du chantier.
- le contrat de mission du bureau de contrôle, avec les vérifications afférentes, l'examen d'adéquation de l'appareil, l'examen de l'état de conservation de l'appareil, l'épreuve statistique, l'épreuve dynamique, les essais de fonctionnement avec, entre autre, l'efficacité des disques de freinage de descente de charge, de limitation de mouvements, les déclenchements des limiteurs, et le mouvement de renversement.
- Un plan au 200^{ème} ou 500^{ème} selon le projet, ainsi qu'une coupe, avec implantation du chantier, ses limites, l'emplacement de toutes les grues, les aires de balayage, de survol et non survol, la hauteur des constructions voisines et des clôtures, le repérage des voies et établissements recevant du public, le plan d'aménagement du chantier (stockage...), l'indication de présence de réseaux aériens.
- Une autorisation des concessionnaires concernés en cas de présence de réseau aérien.
- Une vue en coupe du sol de fondation de la grue en cas de présence de réseaux enterrés avec accord, dans ce cas précis, des services concessionnaires concernés (EDF, Télécom, assainissement, ...).

